

**3 juillet 2026****ENVOYÉ PAR COURRIEL****Trevor Ford**Gestionnaire de projets, Bureau régional de l'Atlantique
Agence d'évaluation d'impact du Canada / Gouvernement du CanadaTrevor.Ford@iaac-aeic.gc.ca**Objet : Examen de la description initiale du projet de RNCan et fiche d'information des autorités fédérales – Projet de pôle de traitement 15-Mile**

Le 2 avril 2026, Ressources naturelles Canada (RNCan) a soumis à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) une fiche d'information des autorités fédérales (FIAF) préliminaire pour la description initiale du projet de pôle de traitement 15-Mile, au nord-est d'Halifax, en Nouvelle-Écosse. Le 17 juin 2026, l'AEIC a demandé à RNCan d'examiner les réponses fournies par Sainte-Barbe (le promoteur) sur la FIAF préliminaire (soumise le 2 avril) et de réviser les commentaires à la lumière des nouveaux renseignements fournis par le promoteur.

Dans l'ensemble, les experts de RNCan sont satisfaits des renseignements supplémentaires et des approches décrites par le promoteur. Les commentaires du tableau 1 (ci-joint) ont été mis à jour pour indiquer le niveau de satisfaction des renseignements supplémentaires fournis par le promoteur à ce stade.

RNCan participe à cette évaluation en tant qu'expert en la matière et apporte son expertise dans les domaines des roches de mine, des installations de stockage et d'évacuation des stériles et des résidus, du traitement des effluents miniers, du drainage rocheux acide et du lessivage des métaux, de la quantité et du débit des eaux souterraines et de l'économie des mines. RNCan possède également une expertise sur des espèces en péril particulières, y compris les lichens, et est prêt à soutenir ECCC au besoin.

De plus, le promoteur devrait être informé de l'existence de la [Plateforme de science et de données ouvertes \(PSDO\)](#), un centre de données centralisé dirigé par RNCan qui donne accès à divers renseignements scientifiques, de données et de réglementation à l'appui de l'évaluation. La PSDO peut aider à guider le promoteur dans la planification précoce et à aligner les propositions de projet sur les attentes réglementaires afin de contribuer à des examens plus efficaces. Par exemple, l'ensemble de données Qualité de l'eau dans les cours d'eau canadiens – [Qualité de l'eau aux sites de surveillance produit par Environnement et Changement climatique Canada](#) pourrait intéresser le promoteur. RNCan est disponible pour vous rencontrer et fournir plus de détails sur ce que la PSDO a à offrir et peut être contacté à osdp-psdo@nrcan-rncan.gc.ca.

Les détails de l'examen de RNCan se trouvent dans le document Dossier d'avis de l'autorité fédérale ci-joint. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi par courriel à alice.tremblay@nrcan-rncan.gc.ca.

Merci,

Alice Tremblay

Agente principale d'évaluation d'impact, Division de l'évaluation d'impact
Direction générale des sciences et de l'innovation, Secteur de la politique stratégique et innovation,
Ressources naturelles Canada

CC : Christina Clarke (christina.clarke@nrcan-rncan.gc.ca), directrice par intérim, Division de l'évaluation d'impact

Fiche d'information de l'autorité fédérale (FIAF)¹

Projet de pôle de traitement 15-Mile – 15-Mile Minerals and Renewables

Numéro de dossier du Registre : 90533

Ministère ou organisme	Ressources naturelles Canada
Contact principal	Alice Tremblay
Adresse complète	580 Booth, Ottawa, Ontario
Adresse courriel	Alice.Tremblay@nrcan-rncan.gc.ca
Téléphone	N/A
Autre contact	Christina Clarke (Christina.Clarke@nrcan-rncan.gc.ca)

1. Votre ministère ou organisme exercera-t-il une attribution, ou fournira-t-il une **aide financière** en rapport avec le projet pour permettre sa réalisation en tout ou en partie?

- D'après les renseignements fournis à ce jour, il est probable que RNCan sera tenu d'exercer un pouvoir ou d'accomplir une tâche ou une fonction liée au projet, car RNCan pourrait délivrer un permis, en vertu de la Loi sur les explosifs, pour le stockage d'explosifs.

Dans l'affirmative,

- a) précisez de quelle attribution ou aide financière il s'agit, et la probabilité que cet élément soit nécessaire à la réalisation du projet. En vous basant sur la Description initiale du projet, précisez également s'il s'agit d'un élément requis, potentiel, probable, improbable ou non requis;
- Un permis d'entreposage d'explosifs délivré par RNCan en vertu de la Loi sur les explosifs sera probablement nécessaire pour construire le projet. Justification : D'après les renseignements fournis et les projets miniers similaires, RNCan est d'avis que pour la phase de construction du projet, le promoteur n'utilisera pas suffisamment d'explosifs pour exiger la fabrication d'explosifs sur place. Le promoteur n'aurait alors besoin d'un permis que pour l'entreposage d'explosifs sur le site minier. À confirmer par le promoteur.
- b) décrivez toute consultation auprès du public ou des peuples autochtones associée, y compris les échéanciers; et détailler toutes les possibilités de coordination des consultations avec le processus d'évaluation d'impact, si une telle évaluation est requise.
- Il est peu probable que l'octroi de licences par RNCan en vertu de la Loi sur les explosifs entraîne la tenue de consultations additionnelles auprès des peuples autochtones ou du public.
- c) décrivez toute exigence en matière d'informations associée (p. ex., évaluation des moyens alternatifs, compensation des habitats) et précisez lesquelles peuvent être coordonnées avec le processus d'évaluation de l'impact, si un tel processus est requis;
- Non applicable.
- d) indiquez toute orientation ou enjeu propre au projet dont le promoteur devrait avoir connaissance, ou toute information qu'il est tenu de fournir;
- Le promoteur devrait fournir des détails sur les plans d'entreposage et de fabrication d'explosifs, le cas échéant, une fois que ces renseignements seront disponibles.
- e) indiquez si votre ministère ou organisme a identifié des pouvoirs qu'il n'exercera pas ou qu'il pourrait ne pas être en mesure d'exercer pour permettre la réalisation du projet, en tout ou en partie.
- Non applicable.

2. **À partir du tableau 1**, indiquez les **enjeux clés** propres au projet et au contexte, en vous basant sur l'expertise relevant de votre mandat² et des informations en votre possession, y compris la

¹ En cas d'incohérence ou de divergence entre les deux versions linguistiques du présent document, la version rédigée dans la langue originale (anglais) prévaudra.

² Consultez les [Protocoles d'ententes avec l'AEIC](#).

Description initiale du projet, tout échange avec le promoteur ou d'autres parties en rapport avec le projet et les instruments connus qui pourraient traiter les effets du projet. Pour chaque enjeu clé :

- a) précisez la nature de l'enjeu clé (p. ex., espèces et lieu particuliers)
- b) précisez la composante ou l'activité du projet liée à l'enjeu clé;
- c) expliquez pourquoi il s'agit d'un enjeu clé en vous basant sur :
 - i. la ou les séquences des effets biophysiques de la composante ou de l'activité particulière du projet;
 - ii. les préoccupations propres au projet ou une priorité relevant de votre mandat;
 - iii. l'importance de l'enjeu³ pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- d) déterminez comment l'enjeu pourrait être traité, y compris grâce à d'autres moyens qu'une évaluation d'impact;
- e) indiquez quels renseignements supplémentaires le promoteur pourrait fournir, y compris pour donner confiance sur la façon dont l'enjeu pourrait être traité grâce à d'autres moyens.

Alice Tremblay, Agente principale
d'évaluation d'impact

Ressources Naturelles Canada

Nom et titre du répondant du ministère ou
de l'organisme

3 juillet 2026

Date

³ Un enjeu est importante pour la prise de décision si son analyse est susceptible d'influer sur les conclusions concernant 1) le fait que les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ou les effets négatifs directs et accessoires (collectivement, les effets fédéraux négatifs) sont possiblement non importants, ou d'une importance faible, moyenne ou élevée; 2) les mesures d'atténuation appropriées pour les effets fédéraux négatifs importants; ou 3) la justification dans l'intérêt du public.

Tableau 1 : Questions clés pour orienter le processus d'évaluation d'impact

Ce tableau doit mettre en évidence les questions clés qui doivent être considérées dans le processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, dans l'affirmative, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les questions clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont l'analyse est censée être déterminante pour la prise de décision en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détection et la résolution des questions clés. Si une évaluation d'impact est nécessaire, elle devra être axée sur les questions clés.

Identification du commentaire	a) Questions clés	b) Composante ou activité du projet	c) i) Séquences des effets biophysiques	c) ii) Préoccupations propres au projet ou priorité relevant de votre mandat	c) iii) Éléments importants pour la prise de décision au niveau fédéral	d) Instruments pour la résolution des questions	e) Renseignements complémentaires fournis par le promoteur
RNCan-01	Quantité d'eau souterraine et résidus historiques	Activités minières	La modification de la quantité d'eau souterraine peut avoir des répercussions sur le poisson et son habitat.	Une incertitude demeure quant aux données et aux analyses hydrogéologiques, ainsi qu'aux mesures d'atténuation et au programme de suivi.	La modification de la quantité d'eau souterraine peut avoir des répercussions sur le poisson et son habitat.	<i>Commentaire abordé par le promoteur.</i> Avant la publication de cette DIP, RNCan a demandé des précisions sur la façon dont les commentaires antérieurs allaient être intégrés à la planification et à la conception du projet. Le promoteur a indiqué que les données et analyses hydrogéologiques demandées, les mesures d'atténuation et la surveillance seront documentées dans l'étude environnementale exigée par la province.	RNCan est satisfait des renseignements fournis par le promoteur à ce stade.
RNCan-02	Quantité d'eau souterraine. (IPD 2026, section 3.6.5 p. 71, 5.4.5 p. 108)	Activités minières	La modification de la quantité d'eau souterraine peut avoir des répercussions sur le poisson et son habitat.	Une incertitude demeure quant aux données et aux analyses hydrogéologiques, ainsi qu'aux mesures d'atténuation et au programme de suivi.	La modification de la quantité d'eau souterraine peut avoir des répercussions sur le poisson et son habitat.	<i>Commentaire abordé par le promoteur</i> RNCan a demandé des précisions et des renseignements propres au site concernant les conditions hydrogéologiques, les répercussions de l'exhaure, les puits d'eau domestiques, communautaires ou municipaux, les sources d'eau souterraine potable, la caractérisation des eaux souterraines, l'hydro stratigraphie (géologie de surface et du socle rocheux), les failles et les fractures, l'écoulement des eaux souterraines, les suintements, les lignes de partage des eaux souterraines ainsi que les données pertinentes sur les eaux souterraines. Le promoteur a indiqué que les données et analyses hydrogéologiques demandées, de même que les mesures d'atténuation et les programmes de surveillance connexes, seront documentés dans l'étude environnementale exigée par la province.	RNCan est satisfait des renseignements fournis par le promoteur à ce stade.

RNCan-03	Historique des résidus miniers. (IPD 2026, section 5.4.4, p. 107).	Résidus miniers historiques contaminés	La contamination attribuable aux résidus miniers historiques peut avoir des répercussions sur le poisson et son habitat.	Une incertitude demeure en ce qui concerne la gestion des résidus miniers historiques contaminés.	La contamination attribuable aux résidus miniers historiques peut avoir des répercussions sur le poisson et son habitat.	<i>Commentaire abordé par le promoteur.</i> RNCan a demandé des renseignements supplémentaires sur la façon dont le promoteur entend gérer les résidus miniers présents sur le site contaminé. Le promoteur a fourni un ensemble de données géochimiques considérablement élargi (plus de 700 échantillons d'analyse du bilan acido-basique [ABA], 26 essais cinétiques en cellule humide [HCT], des essais sur le terrain et en colonnes saturées, ainsi que des analyses supplémentaires des résidus miniers et des morts-terrains) et s'est engagé à mettre à jour la classification des matériaux ainsi qu'à préparer un rapport d'évaluation du potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA).	La réponse démontre que les travaux de caractérisation représentative et de mise à jour de la classification des matériaux sont bien avancés, ce qui est approprié au stade de la description initiale du projet (DIP).
RNCan-04	Caractérisation géochimique et représentativité des matériaux miniers	La caractérisation des matériaux miniers associés aux multiples mines à ciel ouvert et aux infrastructures connexes, notamment les stériles, les morts-terrains, les résidus miniers et les matériaux issus de perturbations historiques, demeure nécessaire afin de confirmer leur variabilité spatiale et géochimique.	Une caractérisation incomplète ou non représentative des matériaux miniers crée une incertitude quant au potentiel de LM/DRA, aux rejets de contaminants et aux prévisions de qualité de l'eau, limitant ainsi la capacité de déterminer avec confiance les effets potentiels sur le poisson et son habitat.	Une incertitude demeure quant à la capacité du programme d'échantillonnage à représenter l'ensemble de la variabilité spatiale et compositionnelle des matériaux, y compris les matériaux historiques et ceux récemment perturbés.	L'incertitude liée à la représentation de la caractérisation géochimique limite la confiance à l'égard de l'identification de l'ensemble des matériaux miniers et des conditions susceptibles de contribuer à la libération de contaminants. Cette situation entraîne une incertitude dans l'élaboration des termes sources et les prévisions relatives à la qualité de l'eau, et limite la capacité à déterminer si les effets prévus sur le poisson et son habitat ont été évalués de façon exhaustive et prudente.	<i>Commentaire abordé par le promoteur.</i> RNCan a fourni au promoteur des ressources techniques (p. ex., le MEND Prediction Manual for Drainage Chemistry from Sulphidic Geologic Materials) et a demandé des renseignements supplémentaires concernant la caractérisation des sources potentielles de contamination ainsi que les prévisions relatives à la qualité de l'eau. La réponse du promoteur décrit la façon dont l'arsenic est intégré à l'approche actuelle de classification des matériaux, notamment par la prise en compte des contrôles minéralogiques et du rapport du potentiel de neutralisation corrigé (CaNPR). Les résultats serviront à orienter les décisions relatives à la gestion des matériaux.	La réponse démontre que l'arsenic est explicitement pris en compte dans la classification et la gestion des matériaux. Les seuils détaillés sont, à juste titre, reportés au rapport d'évaluation du potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA).
RNCan-05	Gestion des matériaux miniers historiques (résidus miniers et stériles)	L'excavation et la remise en gestion des résidus miniers et des stériles historiques provenant de secteurs précédemment exploités.	La perturbation des résidus miniers et des stériles historiques pourrait favoriser l'oxydation des matériaux et la libération d'acidité ainsi que de métaux et métalloïdes, créant un risque de dégradation de la qualité de l'eau et d'effets connexes sur le poisson et son habitat.	Les matériaux historiques présents dans le secteur de Fifteen Mile Stream sont susceptibles d'être réactifs et de contenir des concentrations élevées de contaminants. Une incertitude demeure quant à leur délimitation, à leur caractérisation et à	Les matériaux miniers historiques pourraient générer des charges accrues de contaminants lorsqu'ils sont perturbés, lesquelles ne sont pas nécessairement prises en compte dans les conditions de référence ou les prévisions actuelles. Cette situation entraîne une incertitude quant à l'ampleur et au moment des rejets de contaminants dans les milieux récepteurs et limite la capacité d'évaluer les effets potentiels sur le poisson et son habitat, ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.	<i>Commentaire partiellement abordé par le promoteur.</i> RNCan a demandé des précisions concernant les matériaux miniers historiques et leur gestion, ainsi que des renseignements géochimiques relatifs à ces matériaux. Le promoteur a indiqué que des travaux supplémentaires de caractérisation des résidus miniers et des stériles historiques seront réalisés et que leur	La réponse demeure à un niveau général, ce qui est acceptable à ce stade de l'examen. Les futurs documents relatifs au potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) devraient décrire clairement la façon dont les matériaux miniers historiques sont pris en

				leur prise en compte dans les plans de gestion des matériaux miniers, ainsi que dans l'élaboration des prévisions relatives à la qualité de l'eau et aux effets environnementaux.		gestion fera l'objet d'une évaluation plus détaillée. Les renseignements connexes seront présentés dans le rapport d'évaluation du potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) ainsi que dans le plan de gestion des matériaux miniers.	compte dans l'élaboration des termes sources, les prévisions relatives à la qualité de l'eau et les stratégies de gestion à long terme.
RNCan-06	Comportement de lessivage de l'arsenic et modèle géochimique conceptuel	Extraction et gestion de minerais et de stériles contenant des minéraux sulfurés contenant de l'arsenic dans plusieurs lithologies.	L'incertitude quant au potentiel de lessivage de l'arsenic pourrait entraîner des estimations inexactes des rejets de contaminants et créer une incertitude dans les prévisions relatives à la qualité de l'eau ainsi qu'aux effets potentiels sur le milieu aquatique.	La mobilité de l'arsenic dans les gisements de la région est complexe et n'est pas directement corrélée aux concentrations mesurées dans la phase solide. Une incertitude demeure quant au comportement de l'arsenic dans les différentes lithologies et catégories de matériaux, y compris les matériaux ne présentant pas de potentiel de génération d'acide.	L'incertitude entourant le comportement de lessivage de l'arsenic réduit la précision des prévisions des rejets de contaminants, particulièrement lorsque sa mobilité n'est pas directement associée au potentiel de génération d'acide. Ceci limite la confiance dans les prévisions de qualité de l'eau et dans l'évaluation des effets potentiels sur le poisson, son habitat et les autres récepteurs aquatiques.	<i>Commentaire abordé par le promoteur.</i> RNCan a demandé des renseignements supplémentaires sur la répartition de l'arsenic dans l'ensemble des matériaux miniers et des conditions susceptibles d'être rencontrées sur le site. Le promoteur a fourni des renseignements supplémentaires décrivant la prise en compte de l'arsenic dans le programme de caractérisation géochimique et l'approche actualisée de classification des matériaux. Ces travaux visent à mieux comprendre la distribution et la mobilité potentielles de l'arsenic dans les différents types de matériaux présents sur le site.	La réponse démontre que la méthodologie de classification a évolué depuis les versions précédentes et qu'elle est appropriée à ce stade de l'examen.
RNCan-07	Le potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) (c.-à-d. les termes sources) ainsi que les prévisions relatives à la qualité de l'eau.	L'élaboration de termes sources géochimiques représentatifs du potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) des stériles, des résidus miniers et des autres matériaux miniers, afin d'appuyer les prévisions relatives à la qualité de l'eau.	L'incertitude entourant les termes sources associés au potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) entraîne une incertitude quant aux charges de contaminants et aux prévisions relatives à la qualité de l'eau, ce qui limite la capacité d'évaluer avec confiance les effets potentiels sur le poisson et son habitat.	Les termes sources de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) reposent sur des données obtenues en laboratoire qui doivent être extrapolées aux conditions du terrain. Les examens antérieurs ont mis en évidence les défis associés à l'élaboration d'hypothèses représentatives et prudentes pour cette extrapolation. Une incertitude subsiste quant à la représentativité de cette extrapolation et à la prise en compte adéquate de la variabilité des matériaux et des conditions du site.	L'incertitude entourant les termes sources de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) limite la confiance à l'égard des concentrations et des charges de contaminants prévues qui sont utilisées dans les modèles de qualité de l'eau. Cette situation complique l'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation proposées et des effets résiduels potentiels sur le poisson et son habitat.	<i>Commentaire abordé par le promoteur.</i> RNCan a demandé des renseignements supplémentaires concernant l'élaboration des termes sources associés au potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA). Dans sa réponse, le promoteur a décrit l'élaboration de termes sources géochimiques mis à jour à partir d'un ensemble élargi de données statiques et cinétiques, d'une classification révisée des matériaux, d'une conception minière actualisée et de la validation des résultats au moyen du suivi effectué dans le cadre des activités d'exploitation.	La réponse décrit de façon satisfaisante la manière dont les nouvelles données de caractérisation seront intégrées à l'élaboration des termes sources ainsi qu'aux futures prévisions de qualité de l'eau, conformément aux attentes pour cette étape du processus d'examen.
RNCan-08	Utilisation de matériaux miniers pour la construction	L'utilisation de matériaux miniers pour	L'utilisation de matériaux miniers à	Les matériaux utilisés à des fins de	L'incertitude liée à l'identification et la classification des matériaux utilisés à des fins de	<i>Commentaire abordé par le promoteur.</i>	Bien que les critères définitifs n'aient pas

	et possibilité de lessivage des métaux	la construction (p. ex., routes, plateformes et autres infrastructures) à l'extérieur des ouvrages de confinement conçus à cette fin.	des fins de construction (p. ex., routes, plateformes et infrastructures) entraîne leur exposition aux conditions atmosphériques et hydrologiques, ce qui peut favoriser le lessivage des métaux et le drainage rocheux acide (LM/DRA), avec des effets résiduels potentiels sur la qualité de l'eau ainsi que sur le poisson et son habitat.	construction doivent être adéquatement classifiés en fonction de leur potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA), conformément à l'approche décrite dans le Manuel du NEDEM pour la chimie du drainage à partir de matériaux géologiques sulfurés . Les examens antérieurs ont démontré que certains matériaux classés comme non générateurs d'acide peuvent néanmoins libérer des contaminants, notamment de l'arsenic, dans des conditions de pH neutre. Une incertitude demeure quant à la façon dont les matériaux de construction sont identifiés, classifiés et gérés afin de prévenir les rejets potentiels de contaminants.	construction limite la confiance à l'égard du fait que les matériaux utilisés à l'extérieur des installations de stockage contrôlées ne généreront pas de lessivage des métaux. Des matériaux classés comme non générateurs d'acide pourraient néanmoins libérer des contaminants dans des conditions de pH neutre, et ces rejets pourraient ne pas être pleinement pris en compte dans les termes sources ni dans les prévisions relatives à la qualité de l'eau. Cette situation limite la capacité d'évaluer avec confiance les effets potentiels sur la qualité de l'eau ainsi que sur le poisson et son habitat.	RNCan a demandé des renseignements supplémentaires concernant la classification des matériaux miniers, y compris ceux destinés à être utilisés à des fins de construction. Dans sa réponse, le promoteur a indiqué que la sélection des matériaux de construction reposera à la fois sur l'évaluation du potentiel de génération d'acide et du potentiel de lessivage des métaux. Il a également précisé que des critères de vérification sont en cours d'élaboration à partir de l'ensemble de données de caractérisation géochimique élargi.	encore été élaborés, l'approche globale est appropriée au stade de la description initiale du projet (DIP) et comprend un engagement à élaborer des critères défendables et fondés sur des données probantes pour la sélection des matériaux destinés à la construction.
RNCan-09	La gestion des matériaux présentant un potentiel de lessivage des métaux et de génération d'acide, notamment par leur ségrégation, leur remblayage et leur stockage à long terme.	La gestion des matériaux présentant un potentiel de lessivage des métaux et de génération d'acide au moyen de leur ségrégation, de leur remblayage et de leur entreposage, y compris le remblayage partiel des matériaux potentiellement générateurs d'acide (PGA) dans les fosses à ciel ouvert et l'entreposage en surface des matériaux restants pendant l'exploitation de la mine et après sa fermeture.	L'absence d'une ségrégation, d'un remblayage ou d'un confinement adéquat des matériaux présentant un potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) pourrait entraîner l'oxydation des sulfures et la libération de contaminants. Cette situation pourrait accroître les charges de contaminants dans les eaux de surface et entraîner des effets potentiels sur le poisson et son habitat.	La gestion de tous les matériaux potentiellement lixiviés par les métaux et générant de l'acide doit être éclairée par la caractérisation géochimique et tenir compte de toute la gamme de comportements des matériaux, comme le prescrit le NEDEM Manuel de prévision du drainage rocheux acide . Le projet propose un remblayage partiel des matériaux du PAG ; toutefois, le lessivage des métaux et les matériaux générateurs d'acide ne seront pas	L'incertitude liée à la gestion de l'ensemble des matériaux présentant un potentiel de lessivage des métaux et de génération d'acide limite la confiance à l'égard de l'efficacité des mesures d'atténuation visant à prévenir les rejets de contaminants pendant toute la durée de vie de la mine et après sa fermeture, particulièrement pour les matériaux qui ne seront pas remblayés. Pour les matériaux gérés en surface, des estimations prudentes et représentatives des taux de rejet associés au potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) sont nécessaires afin d'évaluer le caractère conservateur des prévisions à long terme de la qualité de l'eau et les effets potentiels sur le poisson et son habitat. Ces renseignements sont également requis pour évaluer l'efficacité à long terme des mesures d'atténuation de surface proposées, notamment la conception des couvertures d'ingénierie.	<i>Commentaire abordé par le promoteur.</i> RNCan a demandé des renseignements supplémentaires concernant les pratiques de gestion en surface des matériaux, particulièrement ceux présentant un potentiel de lessivage des métaux ou de génération d'acide. Le promoteur a fourni des renseignements additionnels sur la ségrégation des matériaux, leur entreposage temporaire, le remblayage, l'immersion subaquatique, les aires de stockage aménagées, les concepts de fermeture, l'élaboration des termes sources ainsi que les programmes de suivi et de validation.	L'information du promoteur répond à l'intention de notre commentaire initial et démontre que l'évaluation en cours du potentiel de lessivage des métaux et de drainage rocheux acide (LM/DRA) servira à orienter les décisions de gestion des matériaux tout au long des étapes de planification, de construction, d'exploitation et de fermeture du projet minier.

				tous remblayés. L'incertitude demeure quant à la façon dont tous les matériaux seront séparés, gérés et confinés pendant la durée de vie de la mine et la période de fermeture.			
RNCan-10	Conditions économiques – Faisabilité du projet Effets potentiels du projet			Les retombées économiques positives associées aux projets miniers constituent une considération importante dans le cadre du mandat de RNCan, car elles appuient les priorités du gouvernement du Canada en matière de croissance économique, de développement des minéraux critiques, de développement régional et de réconciliation avec les peuples autochtones.	Les retombées économiques positives d'un projet minier constituent un élément important dans la prise de décision, puisqu'elles peuvent être prises en compte dans la détermination de l'intérêt public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact. Elles peuvent représenter un effet positif probable contribuant à la durabilité, soutenir l'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux du Canada — notamment par la mise en valeur responsable des minéraux critiques — et concorder avec les priorités fédérales en matière de développement économique régional et de réconciliation avec les peuples autochtones. Les avantages économiques, notamment la création d'emplois, les investissements dans les infrastructures ainsi que les possibilités d'affaires pour les entreprises locales et autochtones, sont souvent des facteurs importants pour la viabilité à long terme et l'acceptabilité d'un projet. Lorsqu'ils sont évalués de manière transparente et que leurs retombées sont réparties de façon équitable, ces avantages peuvent contribuer à mettre en contexte les effets négatifs potentiels du projet. À ce titre, la dimension économique constitue un élément essentiel d'une évaluation équilibrée visant à déterminer si un projet est dans l'intérêt public.	<i>Commentaire abordé par le promoteur.</i> RNCan a demandé des précisions concernant les retombées économiques positives du projet. Le promoteur a indiqué que des évaluations préliminaires des retombées économiques du projet ont été réalisées à l'aide du modèle d'entrées-sorties de Statistique Canada afin d'estimer les avantages économiques attendus, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et la contribution au produit intérieur brut (PIB).	RNCan est satisfait les clarifications fournit par le promoteur.